



Lettre d'information du 27 novembre 2025



Chers Elus, Chers Collègues,

Le lundi 7 avril 2025, à la suite du vote du Sénat, l'Assemblée nationale a définitivement entériné une réforme d'ampleur qui modifie en profondeur les modalités d'organisation des élections municipales, notamment dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants.

Comme je l'ai déjà indiqué, cette réforme a été adoptée malgré l'opposition clairement exprimée par une grande majorité d'élus locaux.

Pour ma part, j'ai voté **contre** ce texte, car je crains qu'il ne complique sérieusement la constitution de listes complètes, en particulier dans les secteurs ruraux les plus éloignés.

L'impossibilité de former ces listes pourrait même empêcher la tenue du scrutin, au risque d'aboutir à une administration provisoire de la commune par l'État.

Nombre d'entre vous m'ont interrogée à ce sujet. J'ai donc souhaité mettre à votre disposition un mémento récapitulant de manière claire les principaux impacts de cette réforme.

Pour le consulter : cliquez [ici](#)



Sachez que je reste pleinement à votre écoute pour répondre à vos questions et vous en souhaite une bonne lecture.

Meilleures salutations

Laurence Muller-Bronn
Sénatrice du Bas-Rhin
Conseillère d'Alsace – Canton d'Erstein

Vous pouvez me retrouver sur mon site internet,
[Sénatrice Laurence Muller-Bronn - Site officiel](#),
mais également sur mes pages Facebook et LinkedIn

Laurence Muller-Bronn Sénatrice du Bas-Rhin

35A rue du Rhin, 67150, GERSTHEIM senat.lmullerbronn@gmail.com

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

